

DECLARATION D'INTENTION DE TRAVAUX SIMPLIFIEE (DITS)

Petites interventions entraînant une gêne à la circulation (article10 du règlement de voirie)



Demande à retourner 3 semaines (minimum) avant la date prévisionnelle de démarrage des travaux

N° d'affaire concessionnaire :

DEMANDEUR Maître d'ouvrage	Nom :	e-mail :
	Adresse :	
	Dossier suivi par :	Tél. :

ENTREPRISE	Nom :	Tél. :
	e-mail :	

SITUATION DES TRAVAUX	Commune :	MULHOUSE (sauf RD *) rue :
	Entre rue :	et rue :
	Autre localisation :	

ZONE DES TRAVAUX	Trottoir : <input type="checkbox"/>	Chaussée : <input type="checkbox"/>	Espace vert <input type="checkbox"/>	
	Est : <input type="checkbox"/>	Ouest : <input type="checkbox"/>	Centre : <input type="checkbox"/>	Nord : <input type="checkbox"/>

NATURE DES TRAVAUX	_____

DATES PREVISIONNELLES DES TRAVAUX :	Début :	Fin :
--	---------	-------

MODIFICATION CIRCULATION ET STATIONNEMENT :	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------	--------------------------------

PIECES A JOINDRE	- 1 Plan d'exécution au 1/200^{ème} selon article 9 du règlement de voirie
	- Autorisation du propriétaire en cas d'intervention sur voirie privée
	- Autorisation d'occupation du domaine public (si pas globale)
	- Demande d'arrêté temporaire de circulation avec étude de mesures à prendre

Le soussigné s'informe du tracé des réseaux des autres occupants et s'engage à ce que l'équipement projeté ne perturbe en rien l'exploitation et la maintenance des réseaux existants. Il est responsable des désordres ultérieurs qui seraient liés à ces travaux.

Fait à :

Le

Cachet et signature du demandeur

Nom du signataire :

(*) Les travaux sur RD doivent faire l'objet d'une demande à la CeA.



Le dossier dûment complété est à faire parvenir en 1 exemplaire :

Mairie de Mulhouse - Direction Voirie et Conception Urbaine
E-mail : service.voirie@mulhouse-alsace.fr

Bureaux : 34 rue Lefebvre ☎ 03.89.32.58.90

Dernière mise à jour : janvier 2026